
President's report
Proposed loan
Kingdom of Morocco
Integrated Rural Development Project in the
Province of Khenifra (PDRIK)

Project ID: 2000004992

Document: EB 2026/148/R.3/Rev.1

Agenda: 3(a)(i)(b)(i)

Date: 15 September 2026

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 59.

Technical questions:

Naoufel Telahigue
Regional Director
Near East, North Africa and Europe Division
e-mail: n.telahigue@ifad.org

Dagmawi Habte-Selassie
Country Director
Near East, North Africa and Europe Division
e-mail: d.habte-selassie@ifad.org

Contents

Financing summary	ii
I. Background	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	3
C. Theory of change	3
D. Alignment, ownership and partnerships	3
E. Costs, benefits and financing	4
III. Risk management	9
A. Risks and mitigation measures	9
B. Environment and social category	9
C. Climate risk classification	9
D. Debt sustainability	9
IV. Implementation	10
A. Organizational framework	10
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	11
C. Implementation plans	12
V. Legal instruments and authority	12
VI. Recommendation	12

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project risk matrix

Project delivery team	
Regional Director:	Naoufel Telahigue
Country Director:	Dagmawi Habte-Selassie
Country Project Manager:	Laila Annouri
Technical Lead:	Nadhem Mtimet
Finance Officer:	Federico Rossetti
Climate and environment specialist:	Aur�lie Lhumeau
Legal officer:	Diana Weed

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower:	Kingdom of Morocco
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Maritime Fisheries, Rural Development and Water and Forests
Total project cost:	EUR 75.85 million
Amount of IFAD loan (performance-based allocation system [PBAS]):	EUR 20.38 million, equivalent of US\$23.64 million
Amount of IFAD loan (Borrowed Resource Access Mechanism [BRAM]):	EUR 36.22 million, equivalent to US\$42.0 million
Terms of IFAD loans:	Ordinary: with a maturity of 25 years, a grace period of 4.5 years, subject to interest at a rate equal to the IFAD reference interest rate, plus a variable spread
Contribution of borrower:	EUR 16.68 million
Contribution of participants:	EUR 2.57 million
Amount of IFAD climate finance:	EUR 34.15 million
Cooperating institution:	IFAD

I. Background

A. National context and rationale for IFAD involvement

Country context

1. In 2024, the Kingdom of Morocco had a population of about 37 million. Nearly 37 per cent of the population lives in rural areas, a proportion that remains significant, notwithstanding growing urbanization, with urban areas now accounting for about 63 per cent of the population (compared with 60 per cent in 2014).
2. **Socio-political context.** Morocco enjoys remarkable political stability. The Kingdom has undertaken a series of reforms aimed at gradually liberalizing the economy, privatizing state-owned enterprises, restructuring the financial system, strengthening the rule of law and ensuring respect for fundamental rights. However, social pressures related to inflation, territorial disparities and youth unemployment persist.
3. **Economy.** Morocco had a gross national income of US\$3,840 per capita in 2024 and is therefore classified as a middle-income country. The country's economic growth has been moderate but resilient, averaging 2.6 per cent between 2015 and 2024, despite the shock of the COVID-19 pandemic; growth subsequently accelerated to 4.9 per cent in 2025, before stabilizing at around 4 per cent over the medium term. Inflation remains contained (0.7 per cent in 2025). Agriculture continues to play a central role in the economy, accounting for around 12 per cent of gross domestic product over the past two decades.
4. **Climate and environment.** Morocco is characterized by great climatic diversity and high temperature variability. The country is particularly vulnerable to water stress, as average rainfall does not exceed 316 millimetres per year and is highly variable. Recent years have been marked by an intensification of extreme weather events, including a severe drought and major floods in 2025–2026.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

5. In line with IFAD's mainstreaming commitments, the project has been validated as:
 - ☒ Including climate finance
 - ☒ Gender-transformative
 - ☒ Nutrition-sensitive
 - ☒ Youth-sensitive; ☒ Including adaptive capacity.
6. **Women and youth.** Despite the efforts made, gender inequalities persist in Morocco. It has a score of 0.438 on the Gender Inequality Index and ranked 113th out of 162 countries in 2023. Women's and young people's access to factors of production, markets, sources of income and decision-making positions still needs to be improved. In 2023, the labour force participation rate among women was estimated at 19.8 per cent, compared with 69.6 per cent for men and a national average of 46.7 per cent. Young people aged 15 to 35 make up 36 per cent of the total population. The unemployment rate in this group rose from 16.7 per cent to 22.1 per cent between 2009 and 2019 (World Bank).
7. **Food and nutrition security.** Morocco has significantly reduced hunger since 2015 and has a solid agricultural sector to ensure its food security. Inflation has also recently been contained (it stood at -0.3 per cent in November 2025). However, the nutrition situation remains worrying, with high prevalence of overweight (50 per cent of men and 59 per cent of women), obesity and nutritional deficiencies, which affect nearly 33 per cent of the population. Poor households are particularly vulnerable to nutritional deficiencies, and this vulnerability is exacerbated by climate shocks, economic constraints and widening inequalities.

8. **Climate change.** Morocco has a climate vulnerability score of around 0.37 on the Notre Dame Global Adaptation Initiative country index, a sign of a high exposure to climate risks, which particularly affect water resources and agriculture. These pressures have a direct impact on the agricultural sector. Climate projections point to a further reduction of up to 200 millimetres in rainfall levels, combined with a temperature increase of around 4° to 5° C by mid-century, which is expected to lead to a significant decline in agricultural yields and fodder resources.

National context and rationale for IFAD involvement

9. The province of Khenifra, the target area of PDRIK, is one of the most vulnerable areas in Morocco. Its socioeconomic indicators are worrying (poverty rate of 26.5 per cent, unemployment rate of 27 per cent and high illiteracy, especially among women), and it has experienced marked outmigration from rural areas. Its economy relies on a low-yield agriculture sector dominated by sheep and goat farming, which historically has been based on transhumance but is now changing as a result of climate change, sedentarization and land transformations. These developments, combined with lower rainfall levels and rising temperatures, are exacerbating drought, resource degradation and the vulnerability of agropastoral systems.
10. In this context, given its experience with smallholder farmers and in mountainous areas, and its expertise in livestock farming and sustainable resource management, IFAD is well positioned to promote inclusive and resilient agropastoral development under PDRIK.

B. Lessons learned

11. Lessons learned from IFAD's projects in Morocco highlight several priorities, including the need for integrated rangeland management to limit overexploitation, diversification of agropastoral systems, and improved access to water to build climate resilience. They also underscore the need to better target vulnerable pastoralists and foster greater inclusion of youth and women through participatory approaches and support for entrepreneurship. Lastly, they highlight the importance of strengthening the added value and marketing of products, promoting the region's heritage, and carrying out technical and socioeconomic studies aimed at ensuring the sustainability of investments.

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

12. **Objective.** The project aims to sustainably reduce poverty, improve resilience to climate change and enhance the living conditions of vulnerable rural populations in the province of Khenifra. The development objective is to improve the incomes of small-scale producers and rural populations and boost the performance of production systems in mountain areas.
13. **Project area.** The intervention area includes 20 locally governed territories encompassing three major geographical terrains: the plains and plateaus, the foothills and the mountain area.
14. **Targeting.** In these 20 locally governed territories, the project will target about 28,000 households comprising 112,000 people (40 per cent of whom will be women and 20 per cent of whom will be young people).
15. The project will specifically target: (i) small-scale livestock farmers who are not yet organized into groups affiliated with the National Sheep and Goat Association, have fewer than 70 head of sheep and/or goats, and can produce part of the feed for their livestock on their farms (which have less than 3 hectares of irrigated land or less than 20 hectares of rainfed land); (ii) small-scale livestock farmers who have fewer than 30 head and have not been able to diversify their sources of income;

(iii) young beekeepers (under 40 years of age) who have lost part of their hives due to disease and drought; (iv) highly vulnerable households, including woman-headed households, landless farmers, persons with disabilities and unemployed women and youth; and (v) artisans and persons who demonstrate a willingness to join an artisanal cooperative.

B. Components, outcomes and activities

16. The project will include the following components: (i) integrated and climate-resilient livestock systems; (ii) value addition, market access and resilient infrastructure; and (iii) development policies and project management.

Component 1: Integrated and climate-resilient livestock farming systems.

17. The aim of this component is to build integrated livestock and crop production systems that are efficient, sustainable and climate-resilient. It will include three subcomponents: (i) strengthening the resilience and performance of sheep and goat farming systems; (ii) diversifying and integrating agropastoral systems for adaptation to climate change; and (iii) strengthening the capacity of agropastoralists to apply climate-resilient practices and techniques.

Component 2: Value addition, market access and resilient infrastructure.

18. This component aims to improve the livelihoods of rural populations by adding value to livestock and crop production, making markets accessible and developing resilient infrastructure. It will consist of three sub-components: (i) economic development and market access; (ii) development and rehabilitation of climate-resilient rural infrastructure; and (iii) institutional strengthening and support.

Component 3: Development policies and project management.

19. The aim of this component is to develop a strengthened institutional environment that will be conducive to an integrated and sustainable livestock farming system. It will include a subcomponent devoted to supporting institutional policies and systems to support the governance of livestock farming organizations and services and a subcomponent devoted to project management.

C. Theory of change

20. The project theory of change is premised on the assumption that improving smallholder agropastoralists' access to technical services, inputs (genetic resources, animal health services, fodder), water, and restored rangelands will increase productivity, reduce pressure on resources and build climate resilience. The development of rural infrastructure, processing units and marketing facilities, combined with support for producers' organizations, will help to enhance the value of local value chains and increase incomes.
21. The project will also strengthen human capital, especially among women and young people, through training, entrepreneurship and support for income-generating activities, which will foster their economic inclusion and encourage better nutritional practices. Finally, by strengthening local organizations and governance, the project will contribute to the sustainability of the achievements and to sustainable management of natural resources, with the overall objective of improving the incomes, food security and resilience of vulnerable rural populations.

D. Alignment, ownership and partnerships

22. The project will contribute to the objectives of IFAD's country strategic opportunities programme for Morocco (2022–2027) and to Sustainable Development Goals 1, 2, 5, 13 and 15, through capacity-building for smallholder producers, enhanced climate resilience, greater economic inclusion and more sustainable management of natural resources. The project is consistent with the National Strategy for the Development of Rural and Mountain Areas, as it will promote youth entrepreneurship, the inclusion of women and the aggregation of producers. It is

also in line with Morocco's strategic frameworks, including the Green Generation 2020–2030 strategy, the National Climate Plan for 2030, the National Sustainable Development Strategy 2016–2030, the New Development Model published in 2021, the National Water Plan, and, at the regional level, the Beni Mellal-Khenifra Regional Development Programme 2022–2027. In addition, through awareness-raising activities on food diversification and hygiene, the project will also contribute to Morocco's National Multisectoral Nutrition Strategy for 2024–2030 and to national social inclusion policies.

E. Costs, benefits and financing

23. All three project components are partially counted as climate finance. In accordance with the multilateral development banks' methodologies for tracking climate change adaptation and mitigation finance, the total amount of IFAD climate finance for this project is estimated at EUR 34.15 million.

Project costs

24. The total cost of the project is estimated at EUR 75.85 million. IFAD's contribution will amount to EUR 56.61 million (74.6 per cent of the total cost), including EUR 20.38 million under the PBAS loan and EUR 36.22 million under the BRAM loan. The contribution of the Government of Morocco will be EUR 16.68 million (22 per cent), of which 86.5 per cent will be in the form of tax exemptions, 6 per cent in the form of in-kind contributions to project management and 4.5 per cent in the form of cash contributions. The contribution of participants, which will be provided in kind, is estimated at EUR 2.57 million (3.4 per cent).

Table 1
Project costs by component and subcomponent and financier
 (Thousands of euros)

Component/subcomponent	IFAD loan (PBAS)		IFAD loan (BRAM)		Participants			Borrower			Total	
	Amount	%	Amount	%	Contributions in cash	Contributions in kind	%	Contributions in cash	Contributions in kind	%	Amount	%
1. Integrated and climate-resilient livestock farming systems												
1.1 Strengthening the resilience and performance of sheep and goat farming systems	5 834	28.5	10 413	50.9	-	122	0.6	-	4 093	20.0	20 462	27.0
1.2 Diversifying and integrating agropastoral systems for adaptation to climate change	1 359	28.8	2 416	51.2	-	-	-	-	943	20.0	4 719	6.2
1.3 Strengthening the capacity of agropastoralists to apply climate-resilient practices and techniques	787	25.7	1 400	45.6	-	267	8.7	-	613	20.0	3 067	4.0
Subtotal	7 980	28.3	14 229	50.4	-	390	1.4	-	5 649	20.0	28 249	37.2
2. Value addition, market access and resilient infrastructure												
2.1 Economic development and market access	3 806	24.1	6 766	42.8	-	2 061	13.1	-	3 158	20.0	15 792	20.8
2.2 Development and rehabilitation of climate-resilient rural infrastructure	4 667	27.2	8 230	48.0	-	115	0.7	743	3 398	24.1	17 152	22.6
2.3 Institutional strengthening and support	1 491	28.8	2 651	51.2	-	-	-	-	1 036	20.0	5 178	6.8
Subtotal	9 965	26.1	17 647	46.3	-	2 176	5.7	743	7 591	21.9	38 122	50.3
3. Development policies and project management												
3.1 Development policies	186	28.8	331	51.2	-	-	-	-	129	20.0	647	0.9
3.2 Project management	2 258	25.6	4 013	45.4	-	-	-	-	2 564	29.0	8 833	11.6
Subtotal	2 443	25.8	4 344	45.8	-	-	-	-	2 692	28.4	9 480	12.5
Total	20 389	26.9	36 219	47.8	-	2 566	3.4	743	15 934	22.0	75 850	100.0

Table 2

Project costs by component and subcomponent and financier

(Thousands of euros)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD loan (PBAS)</i>		<i>IFAD loan (BRAM)</i>		<i>Participants</i>			<i>Borrower</i>			<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Contributions in cash</i>	<i>Contributions in kind</i>	<i>%</i>	<i>Contributions in cash</i>	<i>Contributions in kind</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
I. Investment costs												
1. Equipment and materials	8 875	26.6	15 820	47.4	-	1 977	5.9	-	6 668	20.0	33 341	44.0
2. Technical assistance	1 889	28.8	3 357	51.2	-	-	-	-	1 312	20.0	6 557	8.6
3. Training, studies and agreements	2 822	27.3	5 016	48.5	-	473	4.6	-	2 036	19.7	10 347	13.6
4. Works and improvements	6 803	27.6	12 027	48.9	-	115	0.5	743	4 922	20.0	24 610	32.5
Total investment costs	20 389	27.2	36 219	48.4	-	2 566	3.4	743	14 938	20.0	74 854	98.7
II. Recurrent costs												0.0
1. Salaries and allowances	-	-	-	-	-	-	-	-	560	100.0	560	0.7
2. Operating costs	-	-	-	-	-	-	-	-	436	100.0	436	0.6
Total recurrent costs	-	-	-	-	-	-	-	-	996	100.0	996	1.3
Total	20 389	26.9	36 219	47.8	-	2 566	3.4	743	15 934	22.0	75 850	100.0

Table 3

Project costs by component and subcomponent and project year (PY)

(Thousands of euros)

Component /subcomponent	PY1		PY2		PY3		PY4		PY5		PY6		PY7		PY8		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
1. Integrated and climate-resilient livestock farming systems																	
1.1 Strengthening the resilience and performance of sheep and goat farming systems	71.3	0.3	31.1	0.2	3 601.6	17.6	5 961.5	29.1	7 615.7	37.2	2 434.0	11.9	747.4	3.7	-	-	20 462.7
1.2 Diversifying and integrating agropastoral systems for adaptation to climate change	19.6	0.4	659.5	14.0	1 023.9	21.7	1 171.5	24.8	1 022.1	21.7	822.0	17.4	-	-	-	-	4 718.5
1.3 Strengthening the capacity of agropastoralists to apply climate-resilient practices and techniques	-	-	-	-	940.8	30.7	691.4	22.5	705.2	23.0	719.3	23.5	10.7	0.3	-	-	3 067.4
Subtotal	90.9	0.3	690.6	2.4	5 566.4	19.7	7 824.4	27.7	9 343.0	33.1	3 975.3	14.1	758.1	2.7	-	-	28 248.6
2. Value addition, market access and resilient infrastructure																	
2.1 Economic development and market access	47.1	0.3	874.0	5.5	6 225.4	39.4	5 693.5	36.1	2 111.8	13.4	750.2	4.8	59.3	0.4	30.3	0.2	15 791.7
2.2 Development and rehabilitation of climate-resilient rural infrastructure	161.7	0.9	2 189.8	12.8	2 932.6	17.1	3 721.5	21.7	3 915.1	22.8	2 495.5	14.5	1 691.2	9.9	44.9	0.3	17 152.3
2.3 Institutional strengthening and support	-	-	104.8	2.0	930.1	18.0	1 167.4	22.5	1 373.3	26.5	676.3	13.1	620.6	12.0	304.8	5.9	5 177.3
Subtotal	208.8	0.5	3 168.6	8.3	10 088.1	26.5	10 582.4	27.8	7 400.3	19.4	3 921.9	10.3	2 371.2	6.2	380.0	1.0	38 121.3
3. Development policies and project management																	
3.1 Development policies	-	-	378.7	58.6	79.2	12.2	40.4	6.2	41.2	6.4	-	-	107.1	16.6	-	-	646.4
3.2 Project management	256.8	2.9	1 463.6	16.6	1 179.6	13.4	1 176.7	13.3	1 227.9	13.9	1 139.1	12.9	1 278.4	14.5	1 111.3	12.6	8 833.6
Subtotal	256.8	2.7	1 842.3	19.4	1 258.8	13.3	1 217.1	12.8	1 269.1	13.4	1 139.1	12.0	1 385.5	14.6	1 111.3	11.7	9 480.0
Total	556.5	0.7	5 701.4	7.5	16 913.3	22.3	19 624.0	25.9	18 012.4	23.7	9 036.3	11.9	4 514.7	6.0	1 491.4	2.0	75 849.9

Financing and cofinancing strategy and plan

25. The total cost of the project, which will run for seven years (2027–2033), amounts to EUR 75.8 million, including an allowance for physical and financial contingencies. The base cost is EUR 68.1 million, including an estimated total of EUR 14.9 million for taxes. The allowance for physical and financial contingencies is EUR 7.7 million.
26. Investment and recurrent expenditures amount to EUR 74.9 million (98.7 per cent of the total cost) and EUR 1 million (1.3 per cent), respectively. The base costs broken down by component are as follows: (i) EUR 25.8 million (or 38 per cent of the total base costs) for component 1; (ii) EUR 32.9 million (48 per cent) for component 2; (iii) EUR 9.3 million (14 per cent) for component 3.
27. The project financing plan is as follows: (i) IFAD will contribute EUR 56.6 million (74.6 per cent of the total cost); (ii) the Government of Morocco will contribute EUR 16.7 million (22 per cent); (iii) the project participants will contribute EUR 2.6 million (3.4 per cent), mainly in the form of the provision or transfer of collective or private land for the realization of certain investments for their benefit. The table above shows the financing plan for the project by component and subcomponent.

Disbursement

28. Disbursements under PDRIK will be made in accordance with the reimbursement procedure. Eligible expenditures authorized in the annual workplans and budgets (AWPBs) will therefore be pre-financed by the Government of Morocco and subsequently reimbursed by IFAD to the Kingdom's General Treasury account at the Bank Al-Maghrib on the basis of requests for reimbursement of funds submitted quarterly via the IFAD Client Portal and the financial information contained in the interim financial reports.
29. For accounting purposes, the eligible project expenses will be charged to the BRAM and PBAS loans using the *pari passu* principle.
30. In order to accelerate project start-up, the Government will be able to use the retroactive financing mechanism. A list of activities, specifying the ceiling of expenditures eligible for IFAD retroactive funding (estimated at approximately EUR 465 000 for the training, studies and agreements category), is provided as an annex to the project implementation manual. Of these expenditures, only those incurred on or after 31 March 2026 will be eligible for IFAD financing.

Summary of benefits and economic analysis

31. The economic and financial analysis confirms the viability of PDRIK for the participants and the community. Based on a "with project/without project" approach and conservative assumptions, the analysis used secondary data and recognized tools. The project will benefit 112,000 people (28,000 households), of which 40 per cent will be women and 20 per cent will be young people, at a cost of approximately EUR 677 per participant. Beyond the income gains, the project is expected to produce positive impacts in terms of employment, economic diversification, inclusion and resilience.
32. The financial results show that the main supported models are profitable overall, with positive net present values (NPVs) and internal rates of return (IRRs) above the 10 per cent discount rate. The aggregate economic analysis confirms this profitability, as evidenced by a positive NPV and an IRR above 5 per cent, even when certain non-monetizable benefits are partially taken into account.

Exit strategy and sustainability

33. The exit strategy is based on sustainable strengthening of organizations, which will be expected to operate in an autonomous and inclusive manner. Technical support for pastoralists will be strengthened through their integration or collaboration with local institutions, resulting in sustainable improvements in productivity, climate resilience and access to markets. Agropastoral improvements and economic infrastructure will strengthen the security of livestock farming systems, including

through sustainable management mechanisms, such as potential public-private partnerships for refrigerators and livestock markets.

34. The project will also invest in human capital through technical and entrepreneurial training, which will promote inclusion, empowerment and access to employment for young people. Sustainability will further be promoted through territorial development, in particular through the Globally Important Agricultural Heritage Systems approach and by obtaining protected geographical indication designation for certain meat products. The demonstrated financial profitability of the investments will also contribute to sustainability.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

35. The overall risk level of the project is considered to be moderate, once the proposed mitigation measures are implemented. These measures are set out in the project implementation manual, which has already been written.

Table 4

Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent risk rating</i>	<i>Residual risk rating</i>
Country context	Moderate	Moderate
Sector strategies and policies	Low	Low
Environment and climate context	Moderate	Moderate
Project scope	Low	Low
Institutional capacity for implementation and sustainability	Substantial	Substantial
Financial management	Substantial	Substantial
Project procurement	Moderate	Moderate
Environment, social and climate impact	Moderate	Moderate
Stakeholders	Moderate	Moderate
Overall	Moderate	Moderate

B. Environment and social category

36. The environmental and social risk is rated as moderate. The risk is primarily related to the potential impacts of irrigation, improvements and infrastructure activities in rural areas. These risks will be managed in accordance with the requirements of various standards set out in the Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP), in particular standards 2 and 6. An abbreviated environmental, social and climate management framework incorporating an environmental, social and climate management plan has been prepared to guide the management of these risks during project implementation.

C. Climate risk classification

37. The risk from the impacts of climate change is considered moderate, given the expected worsening of droughts, rising temperatures and increased water stress and their effects on natural resources and livestock farming systems. To mitigate these risks, the project will integrate adapted climate-smart approaches, which will promote good livestock farming practices and agroecology development, enhance the resilience of infrastructure and practices, foster income diversification, and strengthen the capacities of participants. These measures will be supported by technical studies and the implementation of the environmental, social and climate management plan.

D. Debt sustainability

38. According to the most recent findings of the International Monetary Fund Article IV consultation on Morocco, the country's overall debt risk is rated as

moderate. This rating reflects significant improvements in recent years with regard to macroeconomic and fiscal criteria, particularly in terms of fiscal consolidation and debt management, while also pointing to a more uneven outlook for the medium and long term.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

39. PDRIK will be carried out under the technical supervision of the Ministry of Agriculture, Maritime Fisheries, Rural Development and Water and Forests, while the Directorate for the Development of Rural Areas and Mountain Areas will be responsible for administrative supervision. Strategic governance will be based on a multi-level system comprising a national steering committee, led by the Secretary General of the Ministry, and committees at the regional and provincial levels that will be responsible for strategic guidance, coordination and overall monitoring of the project.
40. Operational coordination will take place at three levels. At the central level, the central project coordination unit, overseen by the Directorate for the Development of Rural Areas and Mountain Areas, will ensure overall supervision and liaison with partners. At the regional level, a regional coordination unit established within the Regional Directorate for Agriculture of Beni Mellal-Khenifra will ensure monitoring of implementation and technical coordination. At the provincial level, the Provincial Directorate for Agriculture of project through a provincial project management unit (PMU), which will coordinate implementation with technical services, partner Khenifra will lead the institutions and professional agricultural organizations.
41. The PMU will be supported by a technical assistance team covering key areas and management, monitoring and evaluation and communication functions. The implementation of the activities will mainly be the responsibility of the Provincial Directorate, which will receive support from the Regional Directorate of the National Office of the Agricultural Council and institutional partners. IFAD's mainstreaming priorities, including gender, youth, the environment and climate, will be taken into account.

Financial management, procurement and governance

42. The PMU, which will be placed within the Provincial Directorate for Agriculture of East Khenifra, will be responsible, with the support of the Directorate for the Development of Rural Areas and Mountain Areas and under its supervision, for consolidating the project's financial information and preparing interim and annual financial reports. It will be supported through technical assistance for financial management. In order for the PMU to carry out its consolidation and reporting functions, other implementing entities will be required to commit to providing it with monthly reports on financial results for the month. The timeliness and quality of the information provided will determine the effectiveness of the project in terms of financial management and reporting. Consolidated financial and accounting information will also be entered into project-specific accounting software, which will be purchased on the market. The project's AWPBs will be implemented through the national budgeting and credit system. To this end, a specific budget heading for the project will be created in the general state budget. The project will therefore always have to ensure consistency between the national budget and AWPB. The project's internal control system will be based on the national public expenditure management system. The Inspectorate-General of Finance will be responsible for conducting audits, as mandated by law.
43. **Procurement.** Morocco's legal framework is in line with international standards, and its institutional mechanisms ensure consistency between planning, expenditure and oversight. Accordingly, the national procedures set out in Decree

No. 2-22-431 of 8 March 2023 on public procurement will apply to all contracts for works, goods and services awarded to consultancy firms under PDRIK, subject to certain adjustments to the national procurement documents (special conditions and bidding rules and procedures) in order to meet IFAD's requirements regarding compliance with its policies, its right to audit, its requirements under the SECAP framework and the self-certification form. IFAD procedures will, however, be followed for the selection of individual consultants (with the exception of architects) and with regard to compliance with the thresholds relating to procurement methods and review; these details will be set out in the project procurement procedures letter, which will take into account the low level of risk associated with the national system.

Target group engagement and feedback and grievance redress

44. The participation of target groups is a central principle of the project, in line with the SECAP framework. The inclusive and transparent involvement of participants will be ensured through access to information, regular consultations and respect for free, prior and informed consent, reflecting an adaptive management approach. To this end, the project provides for a community communication system that will ensure the dissemination of information through various accessible channels, which will enable participants to express their needs and help guide the targeting, planning and implementation of interventions.

Grievance redress mechanism

45. A grievance management mechanism will be established to enable project participants and other stakeholders to report any complaints or concerns related to implementation. This mechanism will be operational from the start of the project and will be widely publicized through appropriate channels.
46. Grievances will be handled through a structured process including the registration, analysis and processing of complaints, informing complainants of the action taken, and follow-up and closure of cases. This mechanism will help to enhance transparency, participants' trust and the quality of the project's governance.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

47. Planning and monitoring and evaluation are part of a results-based management approach. The monitoring and evaluation system will include baseline studies, a midterm impact study and a final impact assessment. Start-up and completion workshops will be held to promote continuous learning, leveraging of experiences and results-based decision-making.
48. The aim of knowledge management is to produce, enhance and disseminate knowledge based on experiences in the field. The knowledge produced will be disseminated through workshops and knowledge-sharing materials, among other means.

Innovation and scaling up

49. Knowledge management in the context of the project will aim to document and leverage innovations related to agropastoral systems, particularly in terms of sustainable intensification, resilience to climate change, natural resource management, the structuring of professional agricultural organizations and the development and enhancement of local value chains.
50. IFAD's programmatic approach in Morocco will facilitate the utilization and replication of these gains in other territories, based on proven models such as pastoral management, small and medium-sized hydropower operations, income-generating activities and value addition units. Capacity-building for local stakeholders, the mobilization of women and youth, and climate-smart investments will contribute to the adoption and sustainable dissemination of these good practices.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

51. A rigorous planning process will be carried out in preparation for project implementation to ensure rapid and effective start-up, including putting in place institutional arrangements, mobilizing human resources and developing key operational tools. As soon as the project comes into force, technical assistance personnel will be recruited and trained and key documents will be validated by the steering bodies and shared during an inception workshop to ensure alignment among stakeholders.
52. Planning will take into account compliance with national procedures and IFAD requirements, including with regard to budget allocation and implementation of activities. The use of retrospective financing will help accelerate start-up by covering the costs of essential preliminary studies. The entire process will also incorporate environmental and social requirements and measures to anticipate risks that might affect project implementation.

Supervision, midterm review and completion plans

53. IFAD, in close collaboration with the Government, will supervise the project through regular joint missions. These missions will make it possible to assess the progress of the project, identify constraints and propose adjustments.
54. A midterm review will be conducted jointly by IFAD and the Government at the beginning of the fourth year to assess the overall performance of the project, its impact on participants and the relevance of the implementation strategy.
55. At the end of the project, a joint completion mission will assess the results achieved, the impacts generated and the lessons learned for future interventions.

V. Legal instruments and authority

56. A financing agreement between the Kingdom of Morocco and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
57. The Kingdom of Morocco is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
58. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

59. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Kingdom of Morocco in an amount of twenty million three hundred eighty-five thousand euros (EUR 20,385,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Kingdom of Morocco in an amount of thirty-six million two hundred and twenty thousand (EUR 36,220,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

Accord de financement négocié

Projet de développement rural intégré dans la province de Khénifra (PDRIK)

(Négociations conclues le 2 septembre 2026)

Prêt No.: _____

Prêt No.: _____

Nom du Projet : Projet de Développement Rural Intégré dans la Province de Khénifra (PDRIK) (le « Projet ») entre :

Le Royaume du Maroc (« l’Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds un financement par prêts pour le Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet est partiellement financé sur l'allocation basée sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et à travers le mécanisme d'allocation des ressources empruntées (MARE) ;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend ce qui suit : le Document Principal (les clauses préliminaires *Attendu que* et les Sections A à E), la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2), et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée, sauf si les Parties conviennent autrement dans le présent accord.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur deux Prêts (le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt SAFP est de vingt millions trois cent quatre-vingt-cinq mille Euro (20 385 000 EUR).
- B. Le montant du Prêt MARE est de trente-six millions deux cent vingt mille Euro (36 220 000 EUR).
2. Le Prêt SAFP et le Prêt MARE sont accordés à des conditions ordinaires et sont assortis d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA qui inclut une marge variable et qui est exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais du Prêt; les deux Prêts sont assortis d'un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris une période de grâce de quatre (4) ans et six (6) mois, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies et ne sera prélevé de commission d'engagement.
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts des deux Prêts sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Les fonds provenant des Prêts seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc ouvert auprès de Bank Al-Maghrib.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de seize millions six cent soixante-quinze mille Euro (16 675 000 EUR). Les bénéficiaires mobiliseront une contribution totale en nature d'environ deux millions cinq cent soixante-cinq mille Euro (2 565 000 EUR).

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF).
2. Les autres parties du Projet sont décrites dans la partie 2 de l'Annexe 1.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord, et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les Prêts et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles spécifiques préalables au premier décaissement :

- a) la non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
- b) les instances de gouvernance du Projet ont été désignées conformément à la section II, paragraphes 7 et 8 de l'Annexe 1 du présent accord, à l'exception de l'assistance technique (AT).
- c) La nomination d'un Coordinateur provincial du Projet, un responsable de la gestion financière et un responsable de passation des marchés.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du budget
Boulevard Mohamed V, quartier administratif
Rabat, Maroc

Copie à:

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des eaux et forêts
Boulevard Mohamed V, quartier administratif
Rabat, Maroc

Pour le Fonds :

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, [en date du _____]¹, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur.

LE ROYAUME DU MAROC

[Nom du Représentant autorisé]
[Titre du Représentant autorisé]

Date : _____²

FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

¹ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

² Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet bénéficiera à environ 112 000 bénéficiaires (dont 40% de femmes et 20% de jeunes), correspondant à environ 28 000 ménages. Il ciblera spécialement les catégories suivantes: i) les petits éleveurs et éleveuses non encore organisés en groupements affiliés à l'Association nationale ovine et caprine (« l'ANOC »); ii) les petits éleveurs et éleveuses n'ayant pas pu diversifier leurs sources de revenus; iii) les jeunes apiculteurs/trices ayant perdu partiellement leurs ruches à cause des maladies et de la sécheresse; iv) les ménages très vulnérables, dont sans terres, personnes handicapées, femmes et jeunes sans emploi; et v) les hommes et les femmes ruraux ou démontrant la volonté d'intégrer des coopératives.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra à 20 collectivités territoriales (CT) dans la Province de Khénifra, Région de Khénifra-Beni Mellal.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de réduire durablement la pauvreté, améliorer la résilience aux changements climatiques et les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la Province de Khénifra, Région de Khénifra-Beni Mellal.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales, et les performances des systèmes de production dans les zones de montagne.

5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :

5.1 Composante 1 : Systèmes d'élevage intégrés et résilients au changement climatique.

5.1.1 *Sous-Composante 1.1: Renforcement de la résilience et des performances des systèmes d'élevage ovin et caprin.* Cette sous-composante financera une série d'interventions autour de i) la création de environ 7 groupements ANOC afin d'améliorer la conduite de troupeaux et l'accès aux marchés, ii) l'acquisition et la distribution d'environ 9 800 têtes d'ovins et caprins, iii) la santé animale pour la vaccination contre les entéroxémies et traitements contre les parasites internes pour environ 200 000 têtes, iv) le développement de la station caprine de Tiouziouine, v) l'amélioration pastorale et sylvopastorale, à travers des activités de restauration des parcours au niveau de pâturages privés (300 ha), collectifs (8 200 ha) et sylvopastoraux (4 200 ha), et vi) l'hydraulique pastorale, par la construction et réhabilitation de points de captage des eaux de surface (environ 8) et l'aménagement de points d'eau (environ 20).

5.1.2 *Sous-Composante 1.2: Diversification et intégration agro-pastorale pour l'adaptation au changement climatique.* Cette sous-composante financera: i) des intrants de cultures annuelles (couvrant 10 000 ha) et plantations agro-sylvo-pastorales (pour 2 450 ha) au niveau de parcelles d'exploitations agricoles selon une approche d'intensification agroécologique, via des systèmes de culture intégrés à l'élevage, diversifiés, sensibles à la nutrition, et résilients aux changements climatiques, ii) le support à la mise en place et au renforcement des coopératives de services agricoles à travers l'appui à environ 15 coopératives d'équipes métiers.

5.1.3 *Sous-Composante 1.3: Renforcement des capacités des agro-éleveurs en matière de pratiques et techniques résilientes aux changements climatiques.* Cette sous-composante financera des activités pour le renforcement des capacités du capital humain, en particulier au niveau de l'exploitation agricole, à travers une mise à l'échelle de l'approche Champs Ecole de Producteurs (CEP), et l'exécution d'environ 323 CEP.

5.2 Composante 2 : Valorisation économique, accès aux marchés et infrastructures résilientes.

5.2.1 *Sous-Composante 2.1: Valorisation économique et accès aux marchés.* Cette sous-composante financera: i) le développement d'infrastructures résilientes pour la valorisation de la filière des petits ruminants (environ 3 marchés à bestiaux, environ 5 entrepôts frigorifiques équipés de panneaux solaires), ii) la valorisation d'autres filières et développement d'unités de valorisation (3 UV, dont olives de table, figue de barbarie, miellerie), iii) des activités génératrices de revenus (près de 70 Activités Génératrices de Revenus (AGR), dont aviculture, produits aromatiques et médicinaux, couscous, safran), iv) le développement d'instruments pour un meilleur accès aux marchés tels que l'indication géographique de provenance, des plateformes numériques pour la commercialisation, ou la participation et représentation à des foires et salons d'agriculture.

5.2.2 *Sous-Composante 2.2: Développement et réhabilitation d'infrastructures rurales résilientes au climat.* Cette sous-composante assurera le financement i) d'aménagements hydroagricoles (petite et moyenne hydraulique – PMH sur 850 ha) et de renforcement des associations des usagers des eaux agricoles (AUEA), ii) de pistes rurales (90,5 km), et iii) des ouvrages de protection en gabions et collecte des eaux de surface (CES) pour protéger environ 1 500 ha contre les effets d'érosion accentués par le changement climatique.

5.2.3 *Sous-Composante 2.3: Renforcement et appui institutionnel.* Cette sous-composante sera dédiée à i) la formation juridique sur les organisations professionnelles agricoles (OPA), ii) la formation sur les métiers, iii) les formations techniques ciblées selon l'activité entreprise incluant la commercialisation et la digitalisation, et iv) les formations de base – y compris la préparation de plans d'affaires et l'éducation financière.

5.3 Composante 3 : Politique de développement et gestion de Projet.

5.3.1 *Sous-Composante 3.1:* Le Projet appuiera i) les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de la FAO dans la Province, ii) la mise en œuvre d'activités pilotes autour de thèmes de recherche actions, et iii) des interventions de dialogue politique autour de la gestion, l'inclusion sociale et la gouvernance des organisations professionnelles agricoles (OPA).

5.3.2 *Sous-Composante 3.2: Gestion du Projet.* Cette sous-composante financera les biens, services et prestations nécessaires à la gestion, la coordination, au suivi-évaluation et à l'exécution du Projet, conformément aux procédures du FIDA et aux modalités convenues avec l'Emprunteur. Elle couvrira l'AT, le renforcement des capacités et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation aux fins de mesure des résultats, de reddition de comptes et de gestion adaptative.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'Agent principal du Projet.*

Le Projet sera placé sous la tutelle du MAPMDREF et domicilié au sein de la Direction du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (DDERZM).

7. *Comités de pilotage du Projet.*

Le pilotage du Projet au niveau national sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Au niveau territorial, le cas échéant, un comité régional de pilotage (CRP) sera institué dans la région Béni Mellal-Khénifra et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA). Au niveau provincial, un comité provincial de pilotage (CPP) sera présidé par le Gouverneur de la Province de Khénifra.

8. *Unité de gestion du Projet.*

La coordination et la gestion des activités du Projet seront assurées au niveau central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDERZM et au niveau provincial par l'Unité de gestion provinciale du Projet (UGPP) installée au niveau de la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Khénifra. Ces unités pourront être assistées par l'AT (recrutée selon le nombre et le profil nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du Projet).

9. *Parties prenantes du Projet.*

La mise en œuvre des activités sera assurée principalement par la Direction provinciale de l'agriculture à travers l'UGPP, notamment via la passation de marchés avec des prestataires spécialisés conformément aux procédures applicables. L'Office National du Conseil Agricole (ONCA) interviendra comme agent d'exécution pour les activités de renforcement des capacités et de conseil agricole. Le Projet pourrait mobiliser également des conventions de partenariat avec des institutions spécialisées telles que l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) afin de faciliter la mise en œuvre de certaines interventions, ainsi qu'avec toute entité jugée nécessaire à l'exécution du Projet.

10. *Suivi et évaluation.*

Le système de suivi et d'évaluation inclura la réalisation des études de référence, d'effet à mi-parcours et l'étude d'impact final, l'organisation des ateliers de démarrage et d'achèvement, ainsi que l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation et des activités liées à la communication et la gestion des savoirs pour soutenir l'apprentissage continu, la capitalisation des expériences et la prise de décision fondée sur les résultats.

11. *Gestion des savoirs.*

La gestion des savoirs vise à produire, capitaliser et diffuser les connaissances issues des expériences de terrain, du suivi-évaluation et des études afin d'améliorer la mise en œuvre du Projet et de promouvoir des approches et bonnes pratiques en matière de systèmes agropastoraux, de résilience climatique, de renforcement des organisations agricoles — en particulier celles impliquant les femmes et les jeunes ruraux — et de développement des filières locales. Les connaissances produites (analyses, études de cas et notes de capitalisation) seront diffusées notamment à travers des ateliers et des supports de capitalisation. La responsabilité de la gestion des savoirs sera assurée par l'UGPP, avec l'appui de l'AT.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

Le manuel de mise en œuvre sera finalisé par la DDERZM. Ce document devra être amendé chaque fois que des ajustements seront jugés nécessaires et présenté au FIDA pour avis de non-objection. Toute renonciation, suspension, résiliation, modification ou amendement du manuel de mise en œuvre nécessitera l'accord préalable du Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit des Prêts.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des Prêts ainsi que le montant des Prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Prêt SAFP	Montant alloué au titre du Prêt MARE	Pourcentage
I. Travaux	6 120 000	10 825 000	100% HT et hors contributions du Gouvernement et des Bénéficiaires
II. Equipements et matériels	7 990 000	14 240 000	100% HT et hors contributions des Bénéficiaires
III. Etudes et formations	2 540 000	4 515 000	100% HT et hors contributions des Bénéficiaires
IV. Assistance technique	1 700 000	3 020 000	100% HT
Non alloué	2 035 000	3 620 000	
TOTAL	20 385 000	36 220 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie I - « Travaux », incluent les dépenses relatives aux ouvrages d'aménagement.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - « Etudes et formations », incluent les dépenses relatives aux conventions.

2. Modalités de décaissement.

Financement rétroactif. À titre d'exception à la section 4.07 a) ii) des Conditions générales, les dépenses autorisées spécifiques engagées à compter du 31 mars 2026, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent accord, sont considérées comme autorisées jusqu'à un montant équivalent à quatre cent soixante-cinq mille Euro (465 000 EUR) pour les activités définies dans le document de conception du Projet. Les activités à financer par financement rétroactif ainsi que leur catégorie de dépenses et leur source de financement respectives nécessiteront l'accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées. Les dépenses autorisées préfinancées seront remboursées à l'Emprunteur une fois remplies les conditions supplémentaires précédant le premier décaissement des fonds spécifié à la section E.1.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits sur le compte des deux Prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet procèdera à la mise en place d'un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation.* Le Projet veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les dix-huit (18) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.

3. *Genre.* Le Projet veillera à l'intégration des considérations relatives à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes dans toutes les composantes et activités du Projet. Des points focaux genre seront désignés pour coordonner la mise en œuvre d'un Plan d'action Genre doté de ressources adéquates et assurer le suivi des actions prévues sur la base de données ventilées par sexe et par âge. Le Projet visera une participation de 40% des femmes, à travers des mesures favorisant leur accès équitable aux interventions et aux bénéfices du Projet, y compris la fourniture de services adaptés à leurs besoins différenciés.

4. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties prenantes du Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

6. *Utilisation des équipements du Projet.* Le cas échéant, le Projet doit s'assurer que tous les équipements achetés dans le cadre du Projet soient adaptés aux besoins du Projet et soient destinés à une utilisation pour le Projet et aux bénéficiaires identifiés.

7. *Système de passation des marchés du FIDA.* Le Projet doit veiller à ce qu'un plan de passation des marchés soit préparé et maintenu dans le système de passation des marchés désigné par le FIDA (« IFAD-OPEN »). Le Projet doit s'assurer que tous les contrats, accords et paiements liés à la passation des marchés et financés dans le cadre du Projet (y compris, sans s'y limiter, ceux relatifs aux biens, travaux, services, services de conseil, services non-consultatifs, contrats communautaires, subventions et contrats de financement) soient enregistrés dans le système IFAD-OPEN, conformément aux politiques et procédures applicables du FIDA. Le Projet doit veiller à ce que les données correspondantes soient mises à jour régulièrement pendant la mise en œuvre du Projet.

8. *Le personnel clé du Projet est :* Au niveau national, le directeur du projet, le coordinateur national du projet, le spécialiste financier, le responsable du suivi-évaluation, le responsable passation des marchés, et le spécialiste de l'évaluation des impacts sur

l'environnement et le climat. Au niveau régional, le coordinateur régional du projet. Au niveau provincial le Directeur provincial de l'agriculture, le Coordinateur provincial du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés, le responsable PESEC, le responsable genre et inclusion sociale et l'AT. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sont des fonctionnaires de l'État.

9. Tout contrat signé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA, telles que modifiées de temps à autre par le Fonds (« PESEC »). Tout changement du personnel affecté au Projet sera notifié au Fonds.

10. Il est entendu que l'AT sera recrutée selon le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement de l'AT est soumis à l'examen préalable du FIDA. Tout changement dans la composition de l'équipe de l'AT se fera en concertation avec le FIDA. Le personnel de l'AT est soumis à une évaluation annuelle. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

11. L'Emprunteur soumettra au moins une demande de décaissement du Financement sur chaque période de 12 mois à partir de la date de la valeur du décaissement précédent, exception faite pour le premier décaissement.

II. Dispositions PESEC

1. Le Projet étant classé à risque social et environnemental modéré et à risque climatique modéré par le Fonds, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le Plan de Gestion des Risques Environnementaux Sociaux et Climatiques (PGESC), le Plan de Gestion des Déchets Solides et Liquides, le Plan de Gestion des Pesticides, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (les « Plans de gestion »), selon le cas, et en conformité avec les exigences des PESEC, telles que modifiées de temps à autre par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou déroger aux dispositions des Plans de gestion, sauf accord écrit du Fonds.

2. Lorsqu'il existe un risque potentiel de réinstallation, l'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, ainsi que toutes ses entreprises contractantes, ses sous-traitants et ses fournisseurs, ne commencent la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément aux P/CAR/PCPI spécifiques, et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur doit veiller, ou faire en sorte que l'Agent principal et l'Agent de mise en œuvre du Projet veillent, au respect des procédures pertinentes des PESEC et des Plans de gestion pendant la mise en œuvre du Projet. Tous les documents d'appel d'offres et les contrats relatifs aux biens, travaux et services doivent contenir des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs se conforment à tout moment, durant la mise en œuvre du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC et les Plans de gestion, le cas échéant.

4. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes PESEC et les politiques connexes. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des populations locales concernées doivent être utilisés dans la mesure du possible.

5. En cas d'incident grave³ relatif à des questions environnementales, sociales (y compris les questions de main d'œuvre et de communauté) ou de santé et de sécurité survenant dans le cadre du Projet ou pendant la mise en œuvre des activités de l'Emprunteur, l'Emprunteur doit, de bonne foi, notifier promptement le FIDA et s'engager à suivre les procédures indiquées soit dans le Manuel de mise en œuvre du Projet, soit telles que désignées par le FIDA en consultation avec l'Emprunteur. Dans tous les cas, ces procédures doivent être conformes aux Procédures relatives aux incidents du FIDA.

6. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent accord, l'Emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC, le PGESC, les autres Plans de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports relatifs à tout incident social, environnemental, de santé ou de sécurité survenu durant la mise en œuvre du Projet, ainsi que les mesures correctives proposées, conformément aux Procédures relatives aux incidents du FIDA. L'Emprunteur devra divulguer les informations pertinentes figurant dans ces rapports aux personnes affectées, promptement après la soumission desdits rapports; et
- Des rapports relatifs à tout manquement de conformité aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC et les Plans de gestion (le cas échéant), promptement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

7. L'Emprunteur coopérera avec le Fonds concernant les missions de supervision, les revues à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences des PESEC, et des Plans de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

8. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

³ Un incident grave est un événement défavorable qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des effets inattendus ou indésirables pouvant être préjudiciables à l'environnement, aux travailleurs, aux communautés, ou à la santé ou à la sécurité publique ou professionnelle. Dans le cadre des incidents, un accident représente un événement très grave entraînant des dommages importants, des décès, des blessures ou préjudices sérieux, survenant de manière involontaire et présentant un niveau de gravité élevé.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité
Portée Nombre de personnes et ménages ayant bénéficié des services du projet	1 Personnes touchées par les activités soutenues par le projet				Système SE	Annuel	UGP
	Hommes	0	6700	16800			
	Femmes	0	4480	11200			
	Jeunes	0	2240	5600			
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	11180	28000			
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Système SE	Annuel	UGP
	Membres des ménages	0	44800	112000			
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système SE	Annuel	UGP
	Ménages dirigés par une femme	0	1120	2800			
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef	0	10080	25200			
	Ménages	0	11200	28000			
Objectif du projet Réduire durablement la pauvreté, et améliorer la résilience aux changements climatiques et les conditions de vie des populations rurales vulnérables	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				IBRE	Référence et achèvement	UGP
	Augmentation de l'indice %	0	4	10			
	Pourcentage de ménages déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménages IBRE	Référence et achèvement	UGP
	Augmentation de l'indice %	0	6	15			
Objectif de développement Améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales, et les performances des systèmes de production dans les zones de montagne	Augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête IBRE	Référence, et achèvement	UGP
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes %	0	10	25			
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquête IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Jeunes %	0	20	20			
	Jeunes	0	560	1400			
	Nombre total de personnes %	0	10	25			
	Nombre total de personnes	0	2800	7000			

	Femmes %	0	50	50			
	Femmes	0	1400	3500			
	Hommes %	0	50	50			
	Hommes	0	1400	3500			
Effet direct Effet 1: Des systèmes de production intégrés, performants, durables et résilients au changement climatique (Productions animales et végétales)	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP / SSE
	Membres des ménages	0	44800	78400			
	Ménages %	0	40	70			
	Ménages	0	11200	19600			
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	33600	78400			
	Ménages %	0	30	70			
	Ménages	0	8400	19600			
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	28000	78400			
	Ménages %	0	25	70			
	Ménages	0	7000	19600			
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	28000	78400			
	Ménages %	0	25	70			
	Ménages	0	7000	19600			
	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquête IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	80	173			
	Membres des organisations de producteurs ruraux	0	2698	5190			
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux	0	1868	3114			
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux	0	830	2076			
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux	0	415	1038			
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)						
	Femmes %	0	10	50			
	Femmes	0	1120	5600			
	Ménages %	0	4	20			
	Ménages	0	1120	5600			
	Membres des ménages	0	4480	22400			
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				Système SE	Semestriel / annuel	UGP

Produit Produit 1.1: Des systèmes d'élevage ovin et caprin performants développés	Tailles des organisations de producteurs	0	432	684			
	Organisations de producteurs ruraux soutenues	0	5	7			
	Hommes	0	346	504			
	Femmes	0	86	180			
	Jeunes	0	108	216			
	Nombre d'organisations de développement forestier bénéficiant d'appui				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre d'organisations de développement forestier soutenue	0	5	5			
	Nombre de reproducteurs distribués, par espèce et sexe				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Ovins mâles	0	1400	2000			
	Ovins femelles	0	4500	6000			
	Caprins mâles	0	400	400			
	Caprins femelles	0	1400	1400			
	Nombre total de reproducteurs distribués	0	7700	9800			
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Hommes	0	4000	6000			
	Femmes	0	2500	4000			
	Jeunes	0	1400	2000			
	Producteurs ruraux	0	6500	10000			
	Taux de productivité numérique				SEE	Annuel	UGP
	Taux de productivité pour caprins %	95	105	120			
	Taux de productivité pour ovins %	100	115	130			
	IGP reconnue				SEE	Mi-parcours	UGP
	Nombre d'IGP reconnue	0	1	1			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	8800	13000			
	Personnes touchées	0	4500	7000			
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	7000	10000			
	Nombre total d'utilisateurs prévus	0	2100	3000			
Produit Produit 1.2: Des systèmes de	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système SE	Semestriel / annuel	UGP

cultures diversifiés, intégrés et résilients aux changements climatiques mis en place	Hommes	0	1890	4900	Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Femmes	0	810	2100			
	Jeunes	0	810	2100			
	Producteurs ruraux	0	2700	7000			
	Nombre d'équipes métiers créées ou renforcées (centrées sur les prestations de services agricoles mais polyvalentes (élevage, AGR))						
	Nombre d'équipes métiers créées ou renforcées	0	15	15			
	Nombre total de personnes membres des équipes métiers	0	136	150			
	Hommes	0	120	120			
	Femmes	0	16	30			
	Jeunes	0	77	77			
Produit Produit 1.3: Les capacités des producteurs renforcées en matière de pratiques d'élevage/agricoles et techniques résilientes aux changements climatiques	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Nombre total de personnes formées par le projet	0	5000	10000			
	Hommes formés à la production végétale	0	1200	2400			
	Femmes formées à la production végétale	0	800	1600			
	Jeunes formés à la production végétale	0	400	800			
	Hommes formés à la production animale	0	1800	3600			
	Femmes formées à la production animale	0	1200	2400			
	Jeunes formés à la production animale	0	600	1200			
	Personnes formées à la production végétale	0	2000	4000			
	Personnes formées à la production animale	0	3000	6000			
	Effet direct Effet 2: Moyens de subsistance des populations rurales améliorés à travers des productions animales et végétales valorisées, des marchés accessibles et des infrastructures résilientes développées	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Enquêtes IBRE	Référence, MP et achèvement
Hommes		0	560	1400			
Femmes		0	240	600			
Jeunes		0	320	800			
Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		0	800	2000			

	2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés				Enquêtes IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Nombre d'organisations de producteurs	0	10	50			
	Nombre de membres d'organisations de producteurs	0	200	1000			
	Femmes membres d'organisations de producteurs	0	60	300			
	Hommes membres d'organisations de producteurs	0	140	700			
	Jeunes membres des organisations de producteurs	0	60	300			
Produit Produit 2.1: Infrastructures rurales améliorées pour appuyer le développement des systèmes de production et la résilience au CC	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Longueur des routes (km)	0	45	98.5			
	Personnes touchées	0	3640	7290			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	1200	3000			
	Personnes touchées	0	1500	3750			
Produit Produit 2.2: Des plateformes de commercialisation et des unités de valorisation mises en place	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Nombre total d'installations	0	7	11			
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	2	3			
	Installations de stockage construites ou remises en état	0	5	8			
	Total d'utilisateurs prévus	0	3800	5650			
Produit Produit 2.3: Activités génératrices de revenus à destination principalement de jeunes et de femmes mises en oeuvre	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Système SE, prestataires de formation	Semestriel / annuel	UGP
	Hommes	0	796	1326			
	Femmes	0	530	884			
	Jeunes	0	398	663			
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	1326	2210			

Produit Produit 2.4: Capacités des bénéficiaires en nutrition, gestion d'organisation, alphabétisation et éducation financière et environnementale renforcées	1.1.8 Personnes bénéficiant d'un soutien spécifique pour améliorer leur nutrition				SEE	Annuel	UGP
	Nombre de personnes qui participent	0	4800	8000			
	Hommes	0	1200	2000			
	Femmes	0	3600	6000			
	Ménages	0	1800	3000			
	Membres des ménages bénéficiaires	0	7200	12000			
	Jeunes	0	960	1600			
	Nombre de personnes sensibilisées (environnement, finance)				SEE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	7200	12000			
	Hommes	0	3000	5000			
	Femmes	0	4200	7000			
	Jeunes	0	3000	5000			
	Nombre de bénéficiaires alphabétisés fonctionnellement				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	2160	3600			
	Hommes	0	300	500			
	Femmes	0	1860	3100			
	Jeunes	0	360	600			
	Nombre de bénéficiaires ayant accès aux outils numériques (Pour la formation, l'alphabétisation, la commercialisation, etc.)				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	720	1200			
	Hommes	0	360	600			
	Femmes	0	360	600			
	Jeunes	0	540	900			
Effet direct Effet 3: Développement d'un environnement institutionnel renforcé soutenant un système d'élevage intégré et durable	Stratégies existantes actualisées ou nouvelles soumises aux décideurs pour le dialogue politique				Système SE	Annuel	UGP
	Stratégies existantes actualisées ou nouvelles soumises aux décideurs pour le dialogue politique	0	1	3			
Produit Produit 3.1: Politiques et systèmes institutionnels renforcés pour soutenir la gouvernance des organisations et les services d'élevage	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre de produits de savoir	0	1	2			
	Nombre d'activités pilotes aptes à être mise à l'échelle				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre d'activités pilotes aptes à être mise à l'échelle	0	1	3			
	Nombre de sites SIPAM proposés pour accréditation au système SIPAM national						

	Contribution au développement de sites SIPAM - Nombre	0	1	1			
--	---	---	---	---	--	--	--

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Engagement politique	Faible	Faible
Risque: Le projet répondra directement et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Génération Green du Gouvernement du Maroc (GG 2020-2030) et à la nouvelle priorité nationale de reconstitution du cheptel. L'appropriation du projet par le gouvernement est forte en raison de son engagement ferme à mettre en œuvre GG 2020-2030 et à atteindre les objectifs de la nouvelle priorité et urgence pour la reconstitution du cheptel national. Le soutien politique est fort et stable.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Continuer, tout au long du projet, à surveiller la situation politique et à s'adapter éventuellement aux nouvelles mesures qui seraient prises.		
Gouvernance	Modéré	Modéré
Risque: Les grands éleveurs influents politiquement pourraient utiliser leur poids pour s'accaparer les ressources et avantages du projet, au détriment des petits éleveurs cibles, ce qui pourrait compromettre la légitimité politique du projet.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Obtenir un engagement clair et officiel des autorités locales en faveur des petits éleveurs. Sensibiliser les décideurs politiques et les autorités locales sur les critères d'éligibilité des projets FIDA Définir et appliquer des critères de ciblage transparents et quantifiables, assurer le suivi des quotas en matière de genre et de jeunesse, et mettre en place des mécanismes d'accompagnement spécifiques pour garantir l'inclusion effective des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. Mettre en place des mécanismes transparents de gouvernance incluant la participation des petits éleveurs et de leurs représentants Mettre en place un mécanisme de gestion des doléances (MGP) accessible, transparent et traçable, complémentaire aux dispositifs nationaux existants (y compris Chikaya), assurant l'enregistrement, le traitement et le suivi des plaintes tout au long du cycle du projet. Renforcer la surveillance citoyenne et le rôle des associations locales pour contrebalancer les influences des grands éleveurs/agriculteurs.		
Macroéconomie	Modéré	Modéré
Risque: Inflation et fluctuations des prix affectant le budget, la passation des marchés, et la rentabilité des activités du projet	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Insérer des clauses d'ajustement budgétaire dans le PTBA		
Fragilité et sécurité	Faible	Faible
Risque: Non applicable au projet	Faible	Faible
Mesures d'atténuation:		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques	Faible	Faible
Risque: Déviation du projet par rapport aux priorités et stratégie nationales, en particulier nouvelle priorité nationale pour la reconstitution du cheptel national, stratégie GG 2020-2030, vision stratégique du gouvernement marocain de création d'une classe moyenne rurale, de réduction des inégalités et disparités territoriales et sociales et de création d'emplois pour les jeunes ruraux.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: S'assurer, tout au long du projet, qu'il n'y a pas déviation par rapport à ces politiques et que les éventuelles nouvelles		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
mesures prises par le gouvernement soient en adéquation avec les objectifs du projet et les directives du FIDA surtout en matière de durabilités environnementale et sociale. Les activités de plaidoyer politique prévues dans le projet devraient assurer que ces nouvelles politiques soient en cohérence avec celle du FIDA.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Faible	Faible
Risque: Déviation du projet par rapport à la nouvelle priorité nationale pour la reconstitution du cheptel annoncée par le Maroc en mars 2025 et à sa stratégie de développement agricole et rural « génération Green 2020-2030 » adoptée en février 2020. Cette stratégie s'articule autour de deux piliers principaux visant à moderniser l'agriculture et à renforcer les capacités des agriculteurs et des producteurs. Elle vise le développement d'une agriculture moderne et résiliente qui attire les jeunes dont l'objectif est de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Entre autres, la stratégie GG 2020-2030 vise à valoriser 1 million d'ha de terres collectives et à accompagner 180 000 jeunes à les exploiter. Elle met un accent particulier sur les petits producteurs et les jeunes.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les objectifs du COSOP et du projet s'alignent sur la priorité nationale et la stratégie GG. Le projet et en particulier sa composante 3 constituent donc en eux-mêmes des mesures d'atténuation.		
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Modéré	Modéré
Risque: Le projet est exposé à des conditions environnementales contraignantes qui peuvent affecter la faisabilité, l'efficacité et la durabilité de ses interventions. Ces vulnérabilités incluent la dégradation avancée des sols et des parcours, la pression sur les ressources en eau et les sécheresses récurrentes.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet intégrera ces facteurs dans sa conception à travers plusieurs leviers: ciblage d'espèces et de pratiques adaptées aux conditions agroécologiques locales; limitation des interventions à petite échelle pour une meilleure maîtrise environnementale; intégration du PGESC comme outil central de planification et de suivi; adoption d'infrastructures résilientes (pistes, ouvrages CES); et formations ciblées des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agroécologiques et de gestion des ressources naturelles. Les études en phase de conception permettront d'affiner les choix techniques selon la réalité du terrain.		
Vulnérabilité du projet aux impacts du changement climatique	Modéré	Modéré
Risque: Risque climatique modéré dû à des sécheresses accrues, élévation des températures, stress hydrique, augmentation de la prévalence des maladies animales liées au climat, déclin des ressources naturelles et forte vulnérabilité socio-économique.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Promotion d'infrastructures résilientes et sobres en ressources, y compris des unités de valorisation conformes aux standards de bâtiments certifiés verts (efficacité énergétique, gestion durable de l'eau et des déchets).		
Portée du projet		
Pertinence du projet	Faible	Faible
Risque: Le projet s'inscrit pleinement dans la priorité nationale de reconstitution et de renforcement du cheptel, un enjeu crucial pour la sécurité alimentaire, le développement rural, et les priorités et besoins de la population locale à Khénifra. En tant que premier projet de développement rural financé par un bailleur de fonds international dans la province, il joue un rôle pionnier en apportant des ressources, les innovations et un appui technique novateurs.	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation : Le projet est aligné sur les politiques gouvernementales pertinentes et participe au débat politique visant à définir le cadre réglementaire et juridique global pour un développement inclusif avec une attention spéciale au sous-secteur de l'élevage des petits ruminants. Il pourra également s'appuyer, sur des réseaux de jeunesse expérimentés tels que l'Alliance de la Jeunesse du Maroc (RYA), afin de renforcer les actions de mobilisation et de sensibilisation des jeunes dans la région, en capitalisant sur son expérience acquise dans le cadre de projets soutenus par le FIDA, notamment dans la région d'Azilal.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque: Base et mise en œuvre techniques fragiles, ressources financières insuffisantes.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La conception du projet s'est fortement basée sur les leçons apprises (basée sur l'évaluation d'achèvement d'autres projets FIDA au Maroc, la revue à mi-parcours du COSOP). Le projet s'intègre directement dans la GG 2020-2030 et focalise sur la contribution à la reconstitution du cheptel en tant que priorité immédiate du gouvernement. Il sera mis en œuvre par la DDERZM qui gère déjà trois projets financés par le FIDA et il prévoit de financer des filières et des actions qui sont bien maîtrisées à travers le portefeuille du FIDA au Maroc. Le projet prévoit le pré-financement de certaines actions afin d'éviter les délais et améliorer l'efficacité de l'intervention. La conception du projet se basera sur un ciblage précis et une théorie de changement claire (liée à la TdC de la GG) et prévoit des actions précises et cohérentes qui assurent la diversification et la durabilité.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité		
Modalités de mise en œuvre	Substantiel	Substantiel
Risque: Difficulté de la DPA de Khénifra à gérer efficacement le projet en raison de son manque d'expérience avec les projets FIDA. Cependant, elle a l'expérience d'exécuter quelques activités similaires à celles du projet. Aussi, la DDERZM et la DRA sont bien rodés dans la gestion de projets FIDA.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Accompagnement régulier de la DPA par l'équipe du FIDA; organiser des sessions de renforcement des capacités ciblées pour l'équipe de la DPA sur les procédures FIDA, les critères de ciblage, et bonnes pratiques de gestion de projet; mettre en place un accompagnement rapproché de la DPA par l'équipe centrale de la DDERZM et la DRA; favoriser le partage d'expérience et les visites d'échange entre les UGP des projets FIDA en cours.		
Dispositions de suivi-évaluation	Modéré	Modéré
Risque: La majorité des projets du portefeuille ont des faiblesses au niveau du S&E y compris la réalisation des études de références et d'impact. Toutefois l'équipe pays a mis en place un dispositif d'appui renforcé pour accompagner les projets. La qualité des systèmes est en amélioration progressive. En outre, le ministère a mis en place un système national de suivi des projets agricoles hébergé et piloté par la DDERZM. Toutefois, ce système SIDERZM ne permet pas de suivre les bénéficiaires des indicateurs du cadre logique, obligeant les projets à recourir à des bases de données Excel, ce qui augmente le risque d'erreurs et affecte la qualité du reporting. Le projet sera mis en œuvre par la DDERZM qui pilote déjà le système national à travers la mise en œuvre du PDRMA, PRODER et PADERMO.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: La DDERZM dispose déjà d'un système de SE mis en place et utilisé par trois autres projets financés par le FIDA. Le SIDERZM se veut une plateforme intégrée. Elaborée par la DDERZM et		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
adapté à répondre à certaines exigences du FIDA. Son utilisation est structurée et sécurisée et mise à la disposition des intervenants clés dans la mise en œuvre du Projet.		
Passation des marchés relatifs au projet		
Cadre juridique et réglementaire	Faible	Faible
Risque: Globalement les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les projets du FIDA au Maroc suivront la réglementation nationale tout en adaptant les divergences aux directives du FIDA pour les Biens, Travaux et services de consultants (firmes) et doivent, toutefois appliquer les procédures du FIDA pour la sélection des consultants individuels conformément à la Lettre des Modalités de la passation des marchés du projet suite à l'évaluations effectuée lors de la mission de conception. Le Manuel de mise en œuvre du projet (PIM) et la Lettre des Modalités de passation des marchés (PAL) incluront les mesures d'atténuation de ces divergences à travers les adaptations de conformité aux exigences du FIDA.		
Responsabilité et transparence	Faible	Faible
Risque: L'évaluation dans le cadre des missions de supervision des projets FIDA au Maroc après presque 2 ans de l'entrée en vigueur du Décret de 2023, a démontré que l'évaluation de ce critère est dans l'ensemble positive. Le Décret a fait l'objet d'une consultation publique avant sa parution. La Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) joue un rôle important pour garantir la transparence. Un système de recours performant est mis en place. Enfin, le système national Marocain est caractérisé par un mécanisme de contrôle interne et externe (aussi bien à priori qu'à posteriori) clair et fonctionnel.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le nouveau projet a fait l'objet d'une évaluation spécifique des ressources mises à sa disposition. Son cadre et une stratégie dédiée de PM sont encours de développement et seront mis en place et approuvés avant le démarrage du projet. Des exigences spécifiques pour soumettre les plaintes à l'avis préalable du FIDA sont prévues dans le Manuel du Projet (PIM). Les missions de supervision de FIDA s'assureront de la bonne mise en œuvre de la réglementation nationale et de ses exigences. Les clauses de respect des politiques du FIDA, son droit à l'audit, de respect PESEC et le formulaire d'auto-certification sont à inclure dans tous les dossiers de passation et tous les contrats.		
Capacités en matière de marchés publics	Modéré	Modéré
Risque: Globalement le Risque pays est faible, le Maroc dispose d'un cadre institutionnel complet et hiérarchisé et d'une capacité de gestion solide familiarisé avec les procédures nationales. Au niveau des structures qui seront chargées du projet (PDRIK), la DPA de Khénifra, bien qu'expérimentée dans les procédures nationales, ne dispose ni de l'expérience des projets financés par des bailleurs de fonds ni des ressources humaines suffisantes pour absorber la charge additionnelle et les exigences spécifiques du FIDA. La DRONCA Béni Mellal/Khenifra bénéficie d'une expérience confirmée avec le FIDA (PDRMA), mais ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour la charge de travail prévue dans le cadre du projet.	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation: Il est recommandé, le renforcement des capacités de la DPA à travers une AT qui inclut le recrutement d'un expert en passation des marchés. L'accès et la formation au système OPEN du FIDA, ainsi qu'une certification spécialisée (BuildProc) sera prévue pour le personnel chargé de la passation des marchés du Projet. La conclusion d'un marché-cadre pluriannuel proposé par la DRONCA, fondé sur l'expérience du PDRMA, permettrait d'assurer la flexibilité, la continuité et la réduction des risques de retard durant l'exécution du projet. Ce marché sollicitera en plus des conseillers agricoles, un expert en passation des marchés et un(e) assistant(e).		
Processus de passation des marchés publics	Faible	Faible
Risque: Le risque pour ce critère est Faible grâce au Décret de 2023 de la passation des marchés au Maroc et aux nouvelles exigences du FIDA relatives l'évaluation des risques des systèmes pays et des risques projets en se basant sur les critères d'évaluation MAPS qui a démontré la satisfaction de la majorité des critères d'évaluation. Quelques critères ont été jugés à risque Modéré, notamment le critère de dialogue et partenariat entre les secteurs public et privé.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Des mécanismes sont à prévoir et à mettre en place par le Projet pour développer les consultations entre les acteurs privés et publics sur les sujets des politiques et des pratiques en passation de marchés (rencontres annuelles gouvernement / secteur privé, concertations périodiques secteur privé/instance de régulation, etc.). Le PIM devra inclure une section sur les acteurs clés et détailleront les actions à mettre en place pour favoriser le dialogue ainsi que développer la capacité du secteur privé au cours du projet. Des formations doivent également avoir lieu pour les parties intervenantes dans le projet.		
Gestion financière		
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Substantiel
Risque: Les équipes de la DPA n'ont pas assez d'expérience ni d'effectifs pour prendre en charge la gestion financière du projet. L'équipe en gestion financière au sein de la DRONCA dispose d'un effectif restreint. Le gouvernement, dans le respect de ses propres normes et procédures limite le budget que le projet peut affecter à l'assistance technique.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: L'UGP au niveau de la DPA sera renforcée par une assistance technique en gestion financière. De plus, le service de support de la DPA de Khenifra suivra la formation en gestion financière du FIDA. L'assistance technique appuiera également de façon ponctuelle le service support au sein de la DRONCA notamment pour la préparation des rapports financiers. Le FIDA renforcera le personnel en charge de la gestion financière dans le cadre de l'atelier de démarrage et d'une mission de support spécifique qui se tiendra après le lancement du projet. Le budget du projet prévoit des formations spécifiques pour le personnel du projet en matière de gestion financière. De plus, en cas de retards dans le recrutement de l'assistance technique, le FIDA déploiera davantage d'efforts pour supporter directement les équipes sur le terrain.		
Budgétisation du projet	Modéré	Modéré
Risque: Un risque existe concernant la coordination entre les différentes unités de mise en œuvre et l'échange d'information financière pour un	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
suivi efficace des réalisations du PTBA. Du fait que le FIDA s'appuie intégralement au système national, un risque existe concernant la capacité de suivi des fonds FIDA à l'intérieur du budget national. De plus, en vue des processus budgétaires séparés entre le budget national et le PTBA, des différences importantes entre les deux pourraient affecter la mise en œuvre du projet et sa performance. Par ailleurs, les offices comme l'ONCA ne suivent pas l'exécution de leur budget sur le GID.		
Mesures d'atténuation: Le manuel des procédures prévoit un canevas et un calendrier d'échange d'informations financières pour permettre à l'UGP de faire un suivi régulier du PTBA. Un paragraphe budgétaire spécifique au projet PDRIK est créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du projet. La DPA centralisera l'information financière en consolidant tant les états financiers que les budgets. Chaque année le projet procédera à une réconciliation entre le budget et le PTBA afin d'assurer une cohérence entre les deux.		
Modalités de flux/décaissement des fonds du projet	Substantiel	Substantiel
Risque: Un risque existe au niveau de l'ouverture des crédits au niveau de la morasse budgétaire, car au Maroc les projets sont exécutés selon la procédure de décaissement basée sur les RFI (remboursement). Le projet risque de sous-évaluer les contributions nationales si une méthode d'identification et valorisation des contribution en nature n'est pas mise en place. Une éventuelle multiplication des sous-ordonnateurs (centre de cout) en tant que entités de mise en œuvre du projet, au-delà de ceux qui ont été identifiés à la conception, aurait un impact très important sur le niveau de risque du projet à tous les niveaux, y compris le flux de fonds. Une dépréciation du MAD par rapport à la monnaie de dénomination de l'accord de financement pourrait réduire les ressources disponibles du projet et affecter l'atteinte de ses objectifs.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Veiller à déléguer les crédits budgétaires dans les délais pour permettre la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution du projet. Pour se faire, le projet procédera à une réconciliation systématique entre les prévisions de dépense et d'engagement du PTBA et les crédits effectivement délégués au niveau du Budget. De plus, une partie de dépenses du projet seront éligibles au financement rétroactif. Un canevas des RFI avec des instructions relatives à leur préparation et processus de soumission et approbation est inclus dans le manuel des procédures. Les dépenses éligibles au financement rétroactif sont spécifiées dans le DCP. L'UGP du projet proposera en phase de démarrage une méthode de calcul des contributions gouvernementales et des bénéficiaires en nature selon le canevas proposé dans le manuel du projet. Cette méthode devra être intégrée dans le PIM avant obtention de la non-objection du FIDA. Le FIDA aura un rôle à jouer dans la définition d'éventuels sous-ordonnateurs additionnels et une nouvelle analyse des risques du projet pourrait devenir nécessaire. Si l'implication d'un sous-ordonnateur additionnel devient nécessaire, le FIDA procédera à une évaluation de ses capacités en gestion financière et pourra recommander des mesures de renforcement complémentaires. L'exposition du projet au risque de change demeure limitée, les transactions et les DRF étant libellées en MAD et le FIDA appliquant le taux de conversion en vigueur à la date du remboursement. En outre, le dirham marocain est adossé à un panier de devises composé à 60 % d'euros et à 40 % de dollars américains, assurant ainsi une forte corrélation avec la monnaie de l'accord de financement.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contrôles internes du projet	Faible	Faible
Risque: Le système national garantit un bon niveau de séparation des tâches et un système de contrôle efficient et fiable. Le ministère de l'agriculture est doté d'un service d'audit interne qui contrôle les opérations des DPA et de la DRONCA sur base régulière. Une faible qualité des pièces justificatives liées aux activités de distribution de cheptel, semences et autres équipements destinés aux bénéficiaires finaux pourrait remettre en question l'éligibilité de ces dépenses.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Un manuel des procédures détaillé et le support de l'AT réduiront davantage les risques liés au système de contrôle interne. Le projet doit s'assurer que des listes exhaustives de bénéficiaires réceptionnant les biens distribués soient jointes aux dossiers de justification de la dépense et mises à la disposition des vérificateurs externes du FIDA et de l'IGF.		
Comptabilité de projet et rapports financiers	Substantiel	Substantiel
Risque: Les systèmes comptables nationaux, utilisés par les unités d'implémentation du projet, et en particulier le GID et le MISAGRI, sont des systèmes sécurisés et performants, mais qui ne répondent pas aux besoins du FIDA en matière de reporting financier.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Mettre en place un système comptable fiable, qui sera acheté sur le marché dans le respect des normes de passation de marchés, et permettra de suivre les dépenses du projet par composante, sous composante, activité, catégorie et source de financement et de produire un reporting financier automatisé en ligne avec les exigences du FIDA et du Bailleur.		
Audit externe du projet	Modéré	Modéré
Risque: L'Inspection Général des Finances sera l'auditeur du projet PDRIK. Le manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'IGF adosse ses propres procédures à celle internationales, dans le respect des normes ISA.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Pour éviter toute difformité entre les procédures de l'IGF et les standards du FIDA, le FIDA validera avec l'IGF dans le cadre de la conception du PDRIK un canevas type de TDR qui sera joint au manuel du projet.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité	Modéré	Modéré
Risque: Le projet présente des risques de perturbation écologique liés à des rencontres avec la faune sauvage (sangliers), à l'introduction d'espèces non-autochtone lors des restaurations pastorales, et à l'extraction de ressources naturelles pour les travaux d'infrastructure.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet prévoit la sensibilisation des bénéficiaires, l'usage d'espèces autochtones, l'application stricte de la législation marocaine sur les carrières, et le suivi environnemental à travers le CGESC. Les mises en défens réalisées dans le cadre de la restauration des parcours pourront également contribuer à la régénération et à la conservation de la flore et de la faune locales, favorisant le rétablissement des habitats naturels.		
Efficacité des ressources et prévention de la pollution	Modéré	Modéré
Risque: Risques modérés liés à l'utilisation d'eau pour l'irrigation, aux intrants agricoles chimiques et produits antiparasitaires, à l'exploitation non durable des parcours, et à la pollution organique liée à l'élevage	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Pas de forage prévu, promotion de l'irrigation efficiente, gestion raisonnée des intrants, encadrement des pratiques		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
pastorales, et promotion de l'élevage durable. Les interventions visant la restauration des parcours contribueront également à régénérer les sols et à limiter la pollution diffuse.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque: Faible risque d'utilisation des pratiques culturelles locales, notamment liées à l'artisanat amazigh, si ces savoirs sont exploités sans respect et sans consultations des détenteurs de ces savoirs.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Intégration participative et respectueuse des savoir-faire locaux, avec consentement des communautés et valorisation culturelle intergénérationnelle.		
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque: Aucun risque identifié. Cette norme ne s'applique pas dans le cadre du Maroc.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Non applicable, mais les communautés locales sont pleinement intégrées dans le projet à travers une approche inclusive, participative et culturellement adaptée, notamment pour la gestion des parcours, des forêts et des ressources en eau.		
Santé, sûreté et sécurité de la communauté	Modéré	Modéré
Risque: Risques faibles à modérés liés aux zoonoses, aux infrastructures hydrauliques (digues et lacs collinaires), à la sécurité routière et à la présence ponctuelle de travailleurs externes.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Formation sanitaire des éleveurs, infrastructures sécurisées, signalisation routière, recrutement prioritairement local, et suivi communautaire renforcé.		
Travail et conditions de travail	Modéré	Modéré
Risque: Faibles risques de discrimination à l'emploi, de travail des enfants, et risques modérés de conditions de santé et sécurité insuffisantes sur les chantiers	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Clauses sociales dans les contrats, exclusion explicite du travail des mineurs, formation à la sécurité, équipements de protection, et suivi social régulier.		
Réinstallation physique et économique	Faible	Faible
Risque: Aucun déplacement physique prévu; risque limité à des restrictions temporaires d'accès aux parcours lors des actions de restauration.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Planification participative, respect des pratiques coutumières, mesures compensatoires et suivi continu avec les communautés concernées.		
Intermédiaires financiers et investissements directs	Faible	Faible
Risque: Aucun risque, cette norme ne s'applique pas car le projet ne mobilise ni financements via des intermédiaires, ni investissements directs.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Non applicable		
Changement climatique	Modéré	Modéré
Risque: Bien que le projet soit globalement attendu comme puits net de gaz à effet de serre (GES), certaines activités, notamment l'élevage, pourraient générer des émissions significatives de méthane et autres GES. Il existe également un risque de mal-adaptation si les solutions mises en œuvre ne sont pas adaptées aux réalités écologiques et sociales locales.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Une évaluation des émissions de GES sera menée pour estimer l'empreinte carbone nette du projet. Une Évaluation Ciblée de l'Adaptation permettra de sélectionner des options d'adaptation efficaces		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
et adaptées au contexte local. Le projet promouvra également les bonnes pratiques d'élevage afin de réduire les émissions tout en renforçant la résilience des systèmes pastoraux. Les infrastructures prévues (unités de valorisation certifiées green building, systèmes de collecte des eaux de pluie) contribueront également à l'efficacité énergétique et à la gestion durable des ressources.		
Parties prenantes		
Engagement/coordination des parties prenantes	Faible	Faible
Risque: Un engagement insuffisant des parties prenantes pourrait entraîner une faible appropriation locale, des priorités mal alignées avec les besoins du terrain, et l'exclusion de groupes vulnérables (femmes et jeunes).	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet prévoit l'élaboration d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) définissant les rôles, responsabilités et modalités de concertation. Un dialogue structuré et continu avec l'ensemble des parties prenantes sera assuré tout au long du cycle de projet. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes et des jeunes pour garantir la représentativité et l'appropriation locale.		
Griefs des parties prenantes	Modéré	Modéré
Risque: Un mécanisme de gestion des plaintes inefficace peut conduire à des réclamations non résolues, une perte de confiance dans le projet et des tensions sociales entre les bénéficiaires potentiels.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet mettra en place un Mécanisme de Gestion des Doléances accessible, fonctionnel et traçable dès le début de la mise en œuvre. Il inclura des canaux adaptés aux niveaux d'alphabétisation, un système numérique de suivi des plaintes, et des procédures claires et équitables pour leur traitement. Ce mécanisme visera à renforcer la transparence, la confiance et la résolution rapide des conflits.		